

Votre déclaration d'impôt 2015

Sainte-Julie, le 26 janvier 2016

Cher(ère) client(e),

Notre équipe est très heureuse de vous compter parmi ses clients et de vous offrir depuis 17 ans le service personnalisé de préparation de déclaration d'impôt pour l'année d'imposition 2015. Nous profitons de l'occasion pour vous annoncer l'arrivée de notre technicienne comptable, Mme Chantal Richard, qui s'est jointe à l'équipe depuis le 19 octobre dernier. Soyez assuré que notre équipe continuera de vous offrir un service de qualité et de traiter votre dossier avec professionnalisme. Une partie de ma nouvelle clientèle provient de la référence des clients satisfaits. Cette année, référer c'est payant. Pour chaque référence réalisée, vous obtiendrez un certificat cadeau de 100\$ applicables sur les forfaits vedettes de l'Estrimont ou de l'Estérel.

Chaque année, les gouvernements adoptent de nouvelles règles fiscales. Alors, afin de maintenir votre dossier client complet et à jour, ceci dans votre plus grand intérêt, **il est très important de remplir le formulaire de renseignements ci-joint** chaque année et nous le remettre avec vos documents d'impôt 2015. **Soyez attentif**, il est indispensable à notre travail et adapté aux changements fiscaux de l'année.

N'oubliez pas d'apporter:

- **Vos derniers avis de cotisation 2014**, qui nous informent de vos reports de frais scolaires, de pertes en capital, de votre montant maximum admissible au REER, de votre remboursement RAP et de votre revenu net familial servant au calcul de la contribution additionnelle pour garderie subventionnée et CPE.
- **Vos feuillets fiscaux**, *Attention*: aux *prestataires d'assurance-emploi* et aux *étudiants*, n'oubliez pas de récupérer vos feuillets fiscaux sur les sites internet appropriés.
- **Vos relevés de gains et pertes réalisés en 2015**, pour vos transactions sur titres (demandez-les à votre établissement financier ou votre courtier)
- **Un état de revenus et dépenses** pour les travailleurs autonomes

Vous trouverez ci-joint:

- Un **formulaire de renseignements** que vous devez **obligatoirement compléter, signer** et joindre avec vos documents.
- Les **annexes pour frais médicaux, crédit maintien à domicile et crédit LogiRénov** (à remplir seulement si vous demandez ces crédits)

Principaux changements à la fiscalité

Fédéral

- **Dépôt direct OBLIGATOIRE**, n'oubliez pas d'apporter votre spécimen de chèque.
- Crédit d'impôt condition physique des enfants devient crédit remboursable (max.150\$ par enfant).
- **BONIFICATION** de la prestation universelle pour garde d'enfants (PUGE imposable) et **ABOLITION** du crédit d'impôt pour enfant.
- **Hausse** de 1000\$ pour limite maximale de frais de garde d'enfant.

Provincial

- **L'assurance médicaments**, prime maximale pour 2015 est de 625.50\$.
- **Crédit LogiRénov**, pour entente conclue avant le 1er juillet 2015, crédit maximal 2 500\$. Vous devez fournir **l'Attestation de conformité de biens à des normes écoresponsables (TP1029.ER.A)** dûment remplie et signée par un entrepreneur titulaire d'une licence RBQ seulement pour les travaux écoresponsables.
- **Attention!! Mauvaise surprise** pour les **familles** qui ont des enfants en **garderie** subventionnée et CPE, **une contribution additionnelle** (calculé à partir de votre revenu familial et les informations du Relevé 30) sera **facturée dans votre déclaration provinciale**.
- **Changement pour le crédit de solidarité** versé mensuellement, trimestriellement et annuellement selon la valeur du crédit et votre situation familiale au 31 décembre 2015.

Merci de faire confiance à notre équipe qui se fera un plaisir de vous recevoir et répondre à toutes vos questions, **à compter du 15 février 2016**.

Bien à vous,
L'équipe Fiscalité Cible

Heures d'ouverture

Dès le 15 février 2016
Lundi au vend. de 9h à 20h
Samedi de 9h00 à 16h00
Jusqu'à 17h00 le 2 mai 2016